



# Association Val d'Oye

## DEMANDE D'ADHESION 2020/2021

**SECTION (Activité Pratiquée) :**

FEUILLE A RENDRE DIRECTEMENT AU RESPONSABLE DE L'ACTIVITE AVEC VOTRE PAIEMENT

ETIEZ VOUS ADHERENT AVO EN 2018/2019 ? OUI  NON

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_


CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

SEXE :  FEMININ   MASCULIN  Date de Naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_

Téléphone (renseignement obligatoire pour un numéro au minimum)

 : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

 : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

 : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

@ : \_\_\_\_\_

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'AVO + intitulé de la section obligatoire

### Les responsables de l'AVO vous rappellent que :

- Les enfants mineurs sont sous la responsabilité des animateurs UNIQUEMENT pendant les horaires d'activités programmées et après contrôle de présence de l'animateur par les parents ;
- Tout vol ou casse de biens matériels personnels sont à la charge de l'adhérent et non de l'association ;
- L'adhésion à une section implique le respect des horaires de l'animation et l'acceptation du ou des règlements qui la gèrent (statuts et règlements AVO, règlement de la section, règlement des locaux utilisés).

Le non-respect de ces règles élémentaires pourrait entraîner l'exclusion de l'adhérent.

**Rappel :** Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'association et de permettre la couverture par notre assureur, l'adhésion ne sera effective qu'après validation par l'AVO siège. Merci donc à chaque responsable de section de retourner cette demande d'adhésion, auprès du secrétariat AVO, sous quinze jours après les deux séances d'essais.

Après cette période, tout bénéficiaire d'activité devra s'acquitter de la cotisation en vigueur et aucun remboursement de cotisation ne pourra alors être accordé.

Tournez SVP.../...

*Cher adhérent, Conformément à l'article L.321 -4 du Code du Sport,*

*Nous attirons votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive ou culturelle. Vous pouvez bénéficier d'une garantie délivrée par l'assurance de votre fédération sportive ou souscrire un contrat individuel auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix afin de pratiquer vos activités en toute sérénité.*

*Nous vous recommandons impérativement de souscrire une telle garantie.*

## **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

- Autorise l'association à utiliser l'image de mon enfant / mon image pour divers supports de communication (presse, internet, photos...)
- Autorise en cas d'urgence, le responsable de la section ou l'animateur, à faire intervenir le corps médical, tant au niveau des soins qu'au niveau chirurgical.
- Autorise mon enfant : \_\_\_\_\_
- À quitter seul le lieu de l'animation, dès la fin des activités en accord avec l'animateur
- À quitter le lieu de l'animation avec Mlle, Mme, M. \_\_\_\_\_

EN CAS D'URGENCE, PREVENIR : Mlle, Mme, M, \_\_\_\_\_

☎ : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_      📞 : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

## **DROIT DES LIBERTES**

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'accueil de l'association (gestion, établissement d'états statistiques et invitation aux événements AVO par mail ou sms). En application des articles 3 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser une demande écrite au Président de l'association.*

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent ou responsable légale :

Signature du Responsable de la section AVO :